

**Demandes d'autorisation  
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

**Mercredi 17 mars 2021**

**13 h**

**Dossiers :** D08-01-20/B-00311 et D08-01-20/B-00313  
**Propriétaires (s) :** 8775087 Canada Inc.  
**Adresse :** 808, rue Claude, 636, rue Mutual  
**Quartier :** 13 - Rideau-Rockcliffe  
**Description officielle :** lot 20, plan enregistré 743  
**Zonage :** R2F  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Lors de l'audience du 9 décembre 2020, le Comité de dérogation a ajourné ces demandes pour permettre une consultation plus approfondie avec les Services d'urbanisme et les Services juridiques de la Ville au sujet de la dérogation mineure additionnelle requise. À la suite de la consultation qui a eu lieu, la propriétaire a soumis de nouveau les demandes avec les modifications indiquées en gras ci-après.

La propriétaire souhaite démolir le garage isolé existant et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes d'afin d'obtenir des titres fonciers distincts pour une maison isolée de deux étages proposée sur une parcelle, tandis que la maison isolée existante restera sur l'autre parcelle.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00311	<b>18,31 m</b>	<b>19,51 m</b>	350,6 m <sup>2</sup>	1	808, rue Claude (la maison isolée existante restera, le garage sera démoli)
B-00313	<b>19,51 m</b>	<b>18,29 m</b>	358,6 m <sup>2</sup>	2 et 3	636, rue Mutual (maison isolée proposée)

La demande indique que la partie 3 fait actuellement l'objet d'une servitude d'Hydro Ottawa.

L'approbation de ces demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-20/A-00284 et D08-02-20/A-00285) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.